

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 04 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 04 décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouedard Marie-Hélène, Gatard Anaïs, Wegmann Mylène , Dupuis Françoise et messieurs Frachet Claude, Gras Ludwig, Decroix Pierre-François, Clouzeau Michel, Vanhove Roland , Surrel Stéphane et Blandurel Raymond

Absents excusés : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Wegmann Mylène.

Absents : Korum Audrey, Maquaire Nicolas

Secrétaire de séance : Blandurel Raymond

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018
- 2- Décision modificative sur le budget commune
- 3- Versement participation ORANGE pour servitude de passage
- 4- Urbanisme [clôtures]
- 5- Personnel bibliothèque municipale
- 6- Personnel communal
- 7- Accès garderie
- 8- Achat véhicule électrique pour les services techniques
- 9- Achat de barnums
- 10- Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 4 points à l'ordre du jour : acceptation d'un don, création d'un poste d'agent technique, décision modificative du budget, opposition au transfert de la compétence « eau et assainissement ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Décision modificative sur le budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux recours présentés par les villes de Sens et Auxerre sur les modalités de calcul des versements alloués au SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours) et l'approbation de la cour administrative, notre cotisation pour 2018 a été augmentée d'un montant de 1459.73 €.

Pour mandater cette dépense, il est nécessaire de modifier le budget commune comme suit :

- Chapitre 67 Article 678 - autres charges exceptionnelles - 1 108 €
- Chapitre 65 Article 6553 – service incendie + 1 108 €

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

3 –Versement participation ORANGE pour servitude de passage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une antenne de téléphonie mobile sera installée, début 2019, par la société Orange, sur une parcelle leur appartenant. Pour accéder à cette parcelle, une convention a été signée entre Orange et la commune de La Celle Saint Cyr pour accorder une servitude de passage sur la parcelle ZO 36 appartenant à la commune. Orange verse une indemnité unique, pour cette servitude d'un montant de 1000€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de demander le versement de cette indemnité. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et charge monsieur le Maire d'établir le titre exécutoire.

4 – Urbanisme [clôtures]

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la compétence URBANISME étant assurée par la Communauté de Communes, la CCJ demande de délibérer sur la nécessité ou non de soumettre à déclaration préalable les édifications de clôtures dans les zones 1AU et 2AU, les autres zones étant déjà réglementées..

A ce jour dans le cadre du RNU aucune demande de déclaration préalable n'est demandée sur les clôtures d'une hauteur allant jusqu'à 2 mètres.

Monsieur le maire ne souhaite pas alourdir les formalités administratives pour les usagers et que le code de l'urbanisme actuel continu à s'appliquer pour les clôtures.

Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité des membres présents

5 – Personnel bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour faire suite aux décisions précédentes, concernant la mise en réseau de la bibliothèque avec la Bibliothèque Départementale de l'Yonne et son informatisation, il est nécessaire d'élargir les horaires d'ouverture et propose la création d'un poste d'agent contractuel de 8 heures par semaine permettant cette nouvelle organisation (ouverture, référencement des ouvrages, organisation des rayonnage, mise en place de nouveaux services aux adhérents, ...).

Le poste de bénévole assurant le service aux écoles ne serait pas modifié.

Dans la mesure du possible cette création de poste interviendra dès Janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'agent contractuel.

6– Personnel communal

Ce point est annulé.

7– accès garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré la barrière mobile mise en place à l'entrée du passage, certains parents passent avec leur véhicule pour stationner devant la porte de la garderie. Il indique qu'avant d'envisager l'installation de barrières fixes, il va prendre un arrêté de circulation interdisant l'accès à ce passage (qui n'est pas une voie de circulation) afin d'assurer la sécurité des enfants et de se conformer aux prescriptions du plan Vigipirate. Si besoin, il sera demandé à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants. Tous les parents seront avisés préalablement et l'arrêté sera affiché sur la barrière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents a cet arrêté.

8 – achat de véhicule électrique pour les services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le véhicule actuel des agents techniques est vétuste. Tant dans un souci d'écologie que d'économie, il propose l'achat d'un véhicule électrique à même de répondre aux besoins des services techniques dont les déplacements sont de très faibles kilométrages.

Trois devis ont été demandés aux sociétés fournissant de tels véhicules : LIGIER, RENAULT et GOUPIL et sont présentés aux conseillers.

Après discussion et comparaison des prix, volumes utiles, et autonomie la société GOUPIL (dont le mandataire est l'UGAP) est retenue pour l'achat d'un modèle GOUPIL G4 d'une valeur de 26.351,43 HT soit 31.621,72 TTC. Cet utilitaire est équipé d'une benne, d'un coffre de rangement, d'un porte outil et d'une barre de signalisation (travaux et gyrophare), a une capacité jusqu'à 4m3 et une charge utile jusqu'à 1200kg.

La commune pourra bénéficier des aides suivantes :

- * ADEME de 6.000 euros (bonus écologique Grenelle environnement)
- * prime à la casse de 1.200 euros pour la destruction de l'Opel
- * aide du SDEY de 2.700 euros (achat véhicule électrique)

Le véhicule reviendrait donc à 18 101.43 HT soit 21 721,72 TTC.

Cette dépense, prévue aux budgets 2018, sera imputée à 50 % sur le budget commune et 50 % sur le budget eau assainissement

Après l'abstention de M. Clouzeau, le conseil municipal accepte la décision à 12 voix pour.

9– achats de barnums

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune ne possède plus de matériel en état pour les différentes manifestations organisées tant par la commune que par les associations auxquelles du matériel est prêté, et qu'il souhaiterait acquérir des barnums.

Deux devis ont été demandés aux sociétés LPTENT et FRANCE DIFFUSION.

Après discussion, le devis de LPTENT est retenu pour la fourniture de 5 barnums (3 avec murs et 2 sans mur) pour une valeur de 2.308.00 HT soit 2769.60 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

10 – affaires et questions diverses

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

Pour le budget de 2019 et afin que les acquisitions et/ou les travaux puissent être fait dès le début de l'exercice, il serait souhaitable de délibérer immédiatement pour faire les demandes de subventions rapidement. Après discussion, les dossiers d'investissements suivants seront mis en place :

- Poursuite des changements de lampadaires pour passage en LED pour 110 points d'éclairage au total.

- Changement des bordures de trottoirs et caniveaux (sur l'enveloppe voirie de la CCJ) Rue de l'église.

- Enfouissement du réseau basse tension de l'éclairage public sur environ 70 m (3 poteaux) rue de l'église en coordination avec la réfection des trottoirs

- Changement de la chaudière de la mairie pour une chaudière à condensation.

- ravalement de la façade de la mairie et reprise de la toiture.

- renouvellement du parc matériel informatique de l'école et achat de 3 ordinateurs.

- Aménagement de la cuisine du foyer communal

La nouvelle réglementation de révision des listes électorales (REU) impose la création d'une nouvelle commission de contrôle qui doit être composée d'un conseiller municipal avec un suppléant, d'un délégué désigné par le président du Tribunal de grande instance et un délégué de l'administration désigné par le Préfet. Monsieur le Maire propose :

Un conseiller municipal M VANHOVE, conseiller municipal, M GRAS conseiller municipal suppléant et messieurs Moser et Saurrel en tant que délégués nommés par le TGI et le Préfet.

Madame Gouedard, 1ère adjointe, est nommée suppléante de monsieur Villain dans ses fonctions de radiation et d'inscription des électeurs.

Madame DUPUIS rappelle que le Mercredi 12 décembre le 11^{ème} marché de Noël se fera sur la place de la mairie, à l'intérieur de la mairie et dans la cour de 17 heures à 20 heures et encourage les habitants à rendre visite aux artisans qui viennent exposer.

Monsieur DECROIX informe que le goûter des anciens se fera dans l'après-midi du 21 décembre au foyer communal avec les enfants de l'école.

Il indique également qu'en raison du déploiement début 2019 de l'installation des compteurs LINKY, un article sera mis dans la gazette communale rappelant la position de la mairie vis-à-vis d'ENEDIS (respect du droit français et bienveillance envers la population).

Monsieur GRAS indique qu'il n'a pu se rendre aux dernières réunions de la commission habitat de la CCJ, n'ayant pas reçu les convocations. Mme GOUEDARD vérifiera avec la CCJ les coordonnées des différents destinataires des commissions.

Monsieur SUREL demande l'avancée de l'opération « citoyen vigilant ». Le contact doit être repris avec la gendarmerie.

M VANHOVE signale un dépôt sauvage d'ordures (linge et objets recyclables) à la mardelle de Beaumont.

MME GOUEDARD informe que la procédure initiée il y a 3 ans pour la reprise des concessions en état d'abandon du cimetière communal, arrive à son terme et que le procès-verbal définitif sera établi le 17 décembre prochain amenant à des reprises possibles à partir du 17 février 2019.

M VILLAIN remercie M JACQUEMARD qui a fait don à la commune d'un grand sapin de Noël pour la place de la mairie (coupé par les agents communaux).
Il rappelle que les vœux du maire auront lieu le 13 janvier 2019 à 11 heures 45 au foyer communal.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance est close à 20 heures 45.